

SÉRIE CONNAISSANCES

Le travail des enfants dans la filière de l'élevage

La Troisième Conférence mondiale sur le travail des enfants a eu lieu en octobre 2013. Bien que la plupart des pays aient ratifié les conventions sur ce thème, le travail des enfants demeure répandu dans de nombreuses régions du monde. L'agriculture (qui comprend l'élevage) est le secteur qui utilise le plus de main d'œuvre enfantine. Ces enfants sont souvent confrontés à des tâches et à des conditions de travail dangereuses. La pauvreté rurale persistante est une des principales causes du travail des enfants. Les politiques doivent s'attaquer à ces causes profondes et promouvoir des emplois décents pour les adultes dans les zones rurales.

Le travail des enfants dans la filière de l'élevage

Dans le monde, environ 98 millions d'enfants travaillent dans l'agriculture qui comprend, outre l'agriculture proprement dite, la pêche, l'aquaculture, la sylviculture et l'élevage (BIT, 2013). Ce chiffre représente environ 60 pour cent de la main d'œuvre enfantine totale. Les travaux agricoles tendent à être dangereux, comme le montrent les taux élevés de décès, d'accidents et de maladies liés au travail, et les enfants sont particulièrement exposés à ces risques.

La filière de l'élevage est un des segments de l'économie agricole qui connaît la croissance la plus rapide, et il représente 40 pour cent de la production agricole totale en valeur (FAO, 2009a). En outre, l'élevage contribue au moins en partie aux revenus et à la sécurité alimentaire de la majorité des ruraux pauvres (FAO, 2009b). Dans les pays en développement, l'élevage est profondément ancré dans les traditions et la culture et la participation des enfants est très courante.

L'impact du travail des enfants sur les enfants et les communautés

Toutes les tâches effectuées par des enfants ne sont pas considérées comme du "travail d'enfant" à éliminer. Les tâches appropriées à l'âge, qui ne compromettent pas la santé, la sécurité ou la moralité des enfants et qui n'interfèrent pas avec leur droit à l'éducation et aux loisirs peuvent les aider à acquérir des compétences utiles et avoir une valeur sociale, éducative ou culturelle. Toutefois, un grand nombre de tâches confiées aux enfants dans l'agriculture, notamment dans la filière de l'élevage, sont potentiellement dangereuses et/ou entravent leur éducation. Lorsque c'est le cas, leurs droits humains sont violés, ce qui peut être préjudiciable au développement durable du secteur agricole et à la sécurité alimentaire.

La réduction du travail des enfants dans l'agriculture n'est pas seulement une question des droits de l'homme. C'est un enjeu crucial pour les possibilités futures d'emplois décents (notamment pour les jeunes), le développement rural, la lutte contre la pauvreté et la réalisation de la sécurité alimentaire.

La pauvreté demeure une des principales causes du travail des enfants, mais aussi une de ses plus graves conséquences. Le manque de revenus et la faible capacité de résistance aux chocs incitent souvent les ménages ruraux à envoyer leurs jeunes enfants aux champs et dans les pâturages, souvent au détriment de leur santé ou de leur fréquentation scolaire, pour prêter main forte aux adultes qui travaillent. Les enfants risquent ainsi d'être voués à des emplois mal rémunérés, plus tard lorsqu'ils seront adultes. Le manque d'instruction et la mauvaise santé pénalisent les communautés rurales et les empêchent de créer des entreprises agro-alimentaires, d'innover et de s'adapter aux chocs, ce qui perpétue le cercle vicieux de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et du travail des enfants.

Encadré 1 : Qu'est-ce que le travail des enfants ?

Toute personne âgée de moins de 18 ans est un **enfant**. Le **travail des enfants** est défini sur la base de l'âge, des horaires et des conditions de travail, des activités menées et des risques. Le travail des enfants interfère avec la scolarité obligatoire et compromet la santé et le développement personnel. Dans le contexte particulier de l'agriculture familiale et des autres activités des familles rurales, il est important de reconnaître qu'une participation limitée des enfants à des activités sans danger peut-être positive car elle favorise le transfert intergénérationnel de compétences et contribue à la sécurité alimentaire des enfants.

La Convention C 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi (1973) ratifiée par 166 pays) fixe cet âge à 15 ans en général (une certaine souplesse étant autorisée dans des circonstances déterminées), et à 18 ans pour les travaux considérés comme dangereux.

La Convention C 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants (1999) (ratifiée par 177 pays) englobe dans les pires formes de travail des enfants toutes les formes d'esclavage, la traite des enfants, le recrutement forcé en vue de l'utilisation dans des conflits armés, l'utilisation d'enfants aux fins d'activités illicites, l'exploitation sexuelle et les travaux dangereux. Chaque pays doit établir une liste des travaux dangereux, c'est-à-dire des activités qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles elles s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité des enfants.

La nature des problèmes associés au travail des enfants dans la filière de l'élevage est bien connue. En revanche, il est difficile de définir leur degré d'occurrence, faute de données ventilées par sous-secteur. Ce manque d'informations empêche de concevoir des politiques et des programmes efficaces pour éliminer le travail des enfants dans l'agriculture, notamment dans l'élevage. Les informations disponibles tendent à être éparpillées et obsolètes et elles ne dépassent généralement pas le cadre des activités de garde des troupeaux dans les communautés pastorales. En dépit de ces limites, les principales questions en jeu, sur la base des données connues, seront examinées dans les sections qui suivent.

Activités et conditions de travail

Les filles aussi bien que les garçons sont impliqués dans l'élevage de bétail.¹ Ils commencent généralement très jeunes (entre 4 et 7 ans) à garder les troupeaux et à prendre soin des animaux. En dehors de la garde des troupeaux, les enfants nourrissent et nettoient les animaux, récoltent le fourrage et l'eau et labourent avec des animaux de trait. Dans le monde, les rapports indiquent que les enfants interviennent aussi dans l'élevage de volailles (dans des fermes et dans les basses-cours), la production laitière, l'abattage des animaux et la transformation de la viande, mais on sait très peu de choses sur l'échelle et les zones d'occurrence de ces activités.

Lorsqu'ils sont encore très jeunes, les garçons et les filles accomplissent à peu près les mêmes tâches, mais quand ils sont plus grands, les garçons sont généralement plus impliqués dans la garde des troupeaux, alors que les filles aussi bien que les garçons prennent soin des animaux.



©FAO/IG. Diana

Les conditions de travail des enfants qui gardent les troupeaux varient considérablement selon les contextes. Certains enfants ne le font que quelques heures par semaine, tandis que d'autres sont occupés pendant des journées entières, et dans des conditions très variables en termes de climat, d'isolement, de pénibilité physique et mentale et de contact avec des milieux dangereux. Les enfants peuvent garder les troupeaux pour le compte d'un employeur ou de leur famille. Ceux qui travaillent en dehors du cadre familial risquent plus d'être exploités par leur employeur ou de subir des mauvais traitements (physiques et verbaux). Les enfants peuvent même s'endetter lorsqu'ils sont

contraints de rembourser le bétail perdu ou les cultures détruites. Les situations de travail forcé des enfants ou de traite d'enfants déplacés à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières pour garder des troupeaux sont particulièrement préoccupantes.

Les enfants et les travaux dangereux

Les enfants sont plus vulnérables que les adultes lorsqu'ils sont exposés aux dangers professionnels associés à l'élevage de bétail. Divers facteurs peuvent engendrer des problèmes de santé, notamment les longues heures de travail dans des conditions météorologiques adverses, le manque d'hygiène, l'utilisation de produits chimiques tels que les désinfectants, l'inhalation de poussières animales et la transmission de maladies animales à l'homme. Ces problèmes peuvent être aggravés quand il n'y a pas de séparation nette entre l'environnement de travail et le cadre de vie. En outre, les risques de blessures sont élevés lorsque l'on s'occupe des animaux et manipule des outils tranchants. Les enfants peuvent être mordus, recevoir des coups de cornes ou de pieds, être piétinés ou développer des troubles musculo-squelettiques. Les longues périodes d'isolement, la crainte des voleurs de bétail et des punitions des employeurs, ou encore le sentiment écrasant de responsabilité par rapport au capital familial, peuvent engendrer un stress psychologique qui compromet gravement le bien-être des enfants.

Concilier les études et le travail

Les activités d'élevage sont généralement difficilement conciliables avec les études car elles occupent les enfants pendant la plus grande partie de la journée. La transhumance peut créer des obstacles supplémentaires. De nombreux enfants abandonnent l'école et certains n'y sont jamais allés. Une fois qu'ils ont quitté l'école, très peu y retournent.

Les filles sont souvent privées d'enseignement dans les milieux pastoraux, lorsque les familles n'ont pas les moyens d'envoyer tous leurs enfants à l'école.

La disponibilité de services éducatifs de qualité a elle aussi une incidence sur le travail des enfants. Si les conditions de scolarisation sont bonnes, abordables et sûres, il y a plus de probabilités pour que les enfants aillent à l'école et passent moins de temps à travailler.

Malgré les difficultés, les communautés pastorales attachent de l'importance à l'enseignement, car elles sont conscientes que la scolarité peut permettre de diversifier leurs moyens d'existence, si l'enseignement est de bonne qualité et compatible avec le mode de vie pastoral (Siele *et al.*, 2011). Divers moyens novateurs peuvent aplanir les obstacles et permettre aux populations pastorales d'accéder à l'enseignement : l'enseignement à distance, l'école mobile, les programmes d'alimentation scolaire ou les transferts d'espèces, les pensionnats et les Champs écoles paysans pour les éleveurs nomades ou sédentaires (FAO et VSF Belgique, 2009).

Enfants gardiens de bétail : une tradition socio-culturelle

La garde des troupeaux n'est pas la seule tâche confiée aux enfants dans la filière de l'élevage, mais c'est une activité courante qui a une valeur sociale et culturelle. La garde des troupeaux est souvent considérée comme une tradition dans les communautés pastorales où, depuis des générations, les familles confient à leurs enfants le soin de s'occuper des animaux et de les surveiller. Pour ces communautés, l'avenir et la survie de la famille pastorale dépendent du transfert de connaissances locales complexes, du parent à l'enfant. L'identité culturelle des communautés se transmet ainsi de génération en génération (Carr-Hill *et al.*, 2005).

Encadré 2 : Raisons pour lesquelles il est particulièrement difficile d'éliminer le travail des enfants dans l'agriculture (y compris l'élevage) :

- Travail familial non rémunéré
- Absence de contrat formel
- Nombreux travaux dangereux dans l'agriculture
- La participation des enfants aux activités agricoles est une tradition profondément ancrée
- Travail considéré comme relevant de la sphère privée, en raison de l'absence de séparation entre le foyer et le lieu de travail
- Couverture limitée des activités familiales dans le droit du travail national
- Difficultés pour les inspecteurs du travail de couvrir les zones rurales éloignées
- Difficulté de faire appliquer les réglementations
- Faible auto-organisation
- Dispersion de la main d'œuvre

Que peut-on faire ?

S'attaquer à la question du travail des enfants dans l'agriculture est un problème particulièrement épineux (voir Encadré 2). En raison du caractère informel du travail et de l'absence de séparation nette entre le foyer familial et le lieu de travail, les interventions traditionnelles imposées d'en haut ont peu de chance de réussir si elles sont mal acceptées par les familles et les autres parties prenantes locales. D'où la nécessité d'adopter une approche participative pour examiner les recommandations suivantes en concertation avec les intéressés.

Renforcer les connaissances sur le travail des enfants dans la filière de l'élevage

Les instituts de recherche, les universités, les gouvernements, les organisations internationales et les acteurs locaux doivent tous contribuer à améliorer la compréhension de la nature et de la portée du travail des enfants dans la filière de l'élevage, ainsi que des risques qu'il comporte, afin d'orienter l'action. À cette fin, ils doivent soutenir des recherches approfondies et participatives, pour acquérir une connaissance détaillée des incidences, des causes, des facteurs contributifs, des conséquences, des conditions de travail, des accords contractuels, du rôle de l'éducation et de la répartition des travaux selon l'âge et le sexe, dans la filière.

Les gouvernements nationaux et les partenaires de développement doivent faciliter la collecte systématique de données, en élaborant des indicateurs clés sur le travail des enfants à inclure dans les enquêtes et recensements nationaux, ainsi que dans les systèmes nationaux d'information sur la sécurité alimentaire et la santé qui recueillent et analysent régulièrement des données.

Lorsqu'elles existent, **les organisations de producteurs, d'employeurs et de travailleurs** doivent s'efforcer d'identifier les cas de travail d'enfant et les travaux dangereux dans la filière de l'élevage. Elles doivent aussi participer aux évaluations des risques et à l'établissement ou à la révision des listes nationales des travaux dangereux, c'est-à-dire des activités qui par leur nature ou les conditions dans lesquelles elles sont exercées, sont interdites par la loi, pour des enfants. **Les réseaux et organisations d'éleveurs nomades** doivent aussi participer à la recherche et collaborer avec les organismes gouvernementaux pour trouver des solutions spécifiquement adaptées au mode de vie pastoral, notamment dans le domaine de l'enseignement.

Enfin, **les enfants travaillant dans l'élevage, les parents et les communautés locales** peuvent tous fournir des informations importantes sur les risques et les dangers encourus dans ce type d'activité. Ils peuvent donner des renseignements sur les types de tâches qui, dans le domaine de l'élevage, sont considérés comme acceptables pour des enfants et indiquer dans quelles conditions. Les enfants peuvent aussi fournir des indications précieuses concernant leurs aspirations et les possibilités qui existent pour changer leur situation au regard du travail.

Garantir l'accès à l'éducation

Il est essentiel de permettre à tous les enfants vivant dans des contextes ruraux ou agricoles d'accéder à un enseignement de qualité, pour briser le cercle vicieux de la pauvreté et du travail des enfants.

Les gouvernements nationaux doivent :

- Construire plus d'écoles primaires et secondaires dans les zones rurales, et améliorer la qualité de celles existantes, et éventuellement adapter les calendriers et les emplois du temps scolaires de façon à pouvoir concilier des travaux légers et sans danger avec la scolarité ;
- Introduire des incitations (par exemple sous la forme de repas scolaires ou de transferts en espèces) de façon à ce que les ménages pauvres puissent envoyer leurs enfants à l'école sans que cela leur occasionne un coût ;
- Fournir un appui pour la mise en place de services de garderie afin que les enfants, en particulier les filles, puissent aller à l'école et que les adultes, en particulier les femmes, puissent consacrer plus de temps à leurs activités économiques.

Les syndicats d'enseignants peuvent promouvoir la fourniture d'un enseignement de qualité spécifiquement adapté aux communautés d'éleveurs, surveiller la fréquentation scolaire, et agir lorsqu'ils constatent des cas de travail d'enfants, en sensibilisant les familles et en s'efforçant activement d'éviter les décrochages scolaires. **Les organisations internationales** doivent aider les gouvernements à élaborer et mettre en œuvre des programmes scolaires adaptés aux contextes ruraux et agricoles, et à créer des outils pédagogiques ou de sensibilisation pour aider à réduire le travail des enfants dans la filière de l'élevage.

Mieux sensibiliser aux problèmes associés au travail des enfants

Les parties prenantes locales, nationales et internationales peuvent toutes contribuer de façon importante à mieux sensibiliser à la question du travail des enfants dans le secteur de l'élevage. Les gouvernements et les partenaires de développement doivent faire équipe avec les réseaux pastoraux et les organisations de producteurs, d'employeurs et de travailleurs pour instaurer un dialogue au niveau des communautés sur le travail des enfants, l'éducation et les conditions de travail décentes. Les acteurs de la communauté locale doivent mettre en place des systèmes de surveillance du travail des enfants à l'échelle des communautés, y participer et promouvoir des normes relatives au travail décent.

Améliorer l'environnement politique et renforcer le cadre juridique

Les gouvernements nationaux doivent renforcer les politiques et le cadre juridique pour réduire le travail des enfants dans le secteur de l'élevage, avec l'appui des **organisations internationales** et la participation des **acteurs locaux**. Les principales étapes de ce processus sont les suivantes :

- Intégrer des approches visant à mettre fin au travail des enfants dans le secteur de l'élevage dans les stratégies, politiques et programmes nationaux relatifs à la réduction de la pauvreté, à l'agriculture et au développement rural ;
- Établir des mécanismes efficaces de coordination interministérielle pour faciliter la mise en œuvre de conventions et l'application d'une législation visant à protéger les enfants qui travaillent dans le secteur de l'élevage ;
- Ajuster les listes nationales des travaux dangereux² en incluant les tâches qui ne devraient pas être confiées aux enfants dans le domaine de l'élevage.

Les gouvernements doivent créer un environnement porteur pour encourager les organisations de producteurs et les autres acteurs de la filière de l'élevage à participer activement aux processus de politique et de programmation à tous les niveaux, notamment en créant et en renforçant des plateformes rassemblant de multiples parties prenantes. **Les populations pastorales** doivent aussi être incitées à renforcer et à constituer les organisations qui les représenteront dans les processus de politique nationale et les actions ayant une incidence sur l'avenir de leurs enfants.

Promouvoir une réduction durable du travail des enfants

Pour que les efforts visant à réduire le travail des enfants débouchent sur des résultats véritablement durables, **les gouvernements, les partenaires de développement et les acteurs locaux** doivent identifier des solutions qui contribueront à réduire la demande de main d'œuvre enfantine à long terme. Il convient de mettre au point des pratiques et des outils de substitution et de promouvoir leur adoption. Plusieurs mesures peuvent être prises :

- Trouver des moyens de remplacer les substances, les technologies et les pratiques dangereuses dans la filière de l'élevage, tout en améliorant les conditions de travail de tous les intervenants ;
- Promouvoir la modernisation des technologies agricoles et l'utilisation de pratiques agricoles novatrices afin d'alléger le travail du ménage et des enfants en particulier ;
- Concevoir des méthodes pour réduire le nombre, la durée et la pénibilité des tâches que doivent remplir les enfants dans le domaine de l'élevage (par exemple, la garde du bétail) ;
- Examiner dans quelles circonstances particulières l'adoption de nouvelles pratiques, telles que la gestion communautaire des troupeaux ou des parcours, permettrait de réduire le travail des enfants dans le secteur de l'élevage ;
- Favoriser des approches intégrées basée sur une zone géographique, permettant d'agir sur plusieurs fronts : sensibilisation au travail des enfants dans le domaine de l'élevage, activités génératrices de revenu et diversification des moyens d'existence, mise en place de systèmes de contrôle reposant sur les communautés, services d'éducation et développement d'infrastructures ciblées visant à réduire le travail des enfants (ex : fourniture d'eau potable à proximité des fermes familiales et des écoles), promotion de la gestion durable des ressources naturelles (ex : utilisation de poêles à faible consommation de

combustible et de la foresterie communautaire durable pour la production de combustibles de la biomasse).

Adopter et promouvoir un comportement responsable dans le secteur privé

Les sociétés et les entreprises multinationales actives dans le secteur de l'élevage peuvent coopérer avec les gouvernements et les autres parties prenantes pour éviter que des enfants soient engagés pour travailler dans leurs chaînes de production. Elles doivent aussi agir de concert pour que, lorsque de la main d'œuvre enfantine est présente, les enfants et les familles reçoivent l'appui nécessaire pour trouver d'autres solutions. Les entreprises peuvent suivre les indications des Stratégies du Pacte mondial des Nations Unies (Principe 5 du Pacte mondial) relatives aux entreprises et travailler avec les parties prenantes nationales pour affiner les stratégies à mettre en œuvre. Selon les stratégies du pacte, les entreprises doivent se tenir informées de la situation du travail des enfants dans le secteur de l'élevage ; respecter les dispositions des lois et réglementations (inter)nationales du travail sur l'âge minimum d'admission à l'emploi ; exercer une influence sur les sous-traitants, les fournisseurs et les autres entreprises affiliées pour réduire le travail des enfants ; et mettre en place des mécanismes pour détecter le travail des enfants. Les entreprises multinationales doivent élaborer ensemble une approche à l'échelle du secteur pour résoudre ce problème. Dans la zone d'exploitation, les entreprises doivent aussi promouvoir et aider à mettre au point des formations scolaires et professionnelles, des programmes de conseil aux enfants qui travaillent, et des formations à l'intention des parents des enfants qui travaillent.

Conclusion

Le travail des enfants reste une préoccupation majeure. Il constitue une violation des droits de l'homme et une entrave au développement politique et social. Il est très répandu dans l'élevage. Pour s'attaquer à ses causes profondes, il faudra adopter des solutions intégrées pour lutter contre la pauvreté dans les communautés pastorales. Avec le soutien de la communauté internationale, les gouvernements et les autres parties prenantes nationales doivent travailler sur ces solutions pour garantir un avenir meilleur à tous les enfants. Dans ce contexte, les efforts doivent être intensifiés pour combler les grandes lacunes d'informations qui empêchent actuellement d'élaborer des politiques et des programmes ciblés pour abolir le travail des enfants dans la filière de l'élevage.

Notes

1 Le bétail comprend tous les animaux domestiques ou domestiqués, dont les animaux des espèces bovine, ovine, caprine, porcine, équine ainsi que les volailles et les abeilles élevés pour être utilisés comme aliments ou dans la production d'aliments. Les produits de la chasse ou de la pêche d'espèces sauvages sont exclus de cette définition.

2 Conformément aux conventions de l'OIT.

Pour plus d'informations :

Veuillez contacter le point focal de la FAO sur le travail des enfants, Bernd Seiffert, Département du développement économique et social de la FAO (bernd.seiffert@fao.org), et visiter le site web conjoint FAO/OIT sur le travail des enfants dans l'agriculture (http://www.fao-ilo.org/fao-ilo-child/es/?no_cache=1).

Ce dossier a été préparé par Sofie Isenberg et Hanna Gooren, avec le concours de Jacqueline Demeranville (FAO).

Références

- BIT. 2013. *Mesurer les progrès dans la lutte contre le travail des enfants. Estimations et tendances mondiales 2000-2012*. BIT, Genève.
- Carr-Hill, R. et Peart, E. 2005. *The Education of Nomadic Peoples in East Africa: Djibouti, Eritrea, Ethiopia, Kenya, Tanzania and Uganda*. Review of relevant literature. Nations Unies (UNESCO-IPE).
- FAO. 2009a. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture: le point sur l'élevage*. FAO, Rome.
- FAO. 2009b. *Review of evidence on drylands pastoral systems and climate change: Implications and opportunities for mitigation and adaptation*. Rapport de discussion sur la terre et l'eau, 8. FAO, Rome.
- FAO. 2013. *Children's work in the livestock sector: Herding and beyond*. FAO, Rome.
- FAO - VSF Belgium. 2009. *Pastoralist Field School: Guidelines for Facilitation*. Projet régional de préparation à la sécheresse financé par ECHO, FAO, Rome, et Vétérinaires Sans Frontières, Belgique.
- Galli, R. 2001. *The Economic Impact of Child Labour*. Programme de recherche sur le travail décent, BIT, Genève.
- Siele, D., Swift, J. et Krätli, S. 2011. *Reaching Pastoralists with Formal Education: A Distance-Learning Strategy for Kenya*. Future Agricultures Consortium et Feinstein International Center.